



**LACROIX SA**  
**Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance**  
**au capital de 25 000 000 euros**  
**Siège social : 8, impasse du Bourrelier - 44800 Saint Herblain**  
**855 802 815 RCS Nantes**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES  
(ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE)  
DU 12 FEVRIER 2010**

**ORDRE DU JOUR**

**Partie ordinaire :**

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport de gestion du Groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-168 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,
- Rapport spécial du Directoire sur les options d'achat d'actions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Ratification de la nomination provisoire de deux membres du Conseil de surveillance,
- Renouvellement du mandat des membres du Conseil de surveillance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**Partie extraordinaire**

- Rapport établi par le Directoire,
- Modification du cinquième alinéa de l'article 2 des statuts,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 12 FEVRIER 2010**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du code de commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

**Observations sur le rapport du directoire**

Au cours de l'exercice, votre Directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion.

Le rapport du Directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la Société et des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

**Les comptes de l'exercice**

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toutes informations nécessaires.

Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total de bilan de 85 237 923 euros et un résultat net de 633 577 euros.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé de 293 K€, dont part du Groupe 214 K€, n'a soulevé aucune remarque particulière.

**Résolutions soumises à l'Assemblée Générale**

Le Conseil de surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et en approuve les termes.

Le Conseil de Surveillance

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL SUR LE CONTROLE INTERNE**

### **I – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

#### **ORGANISATION DU GOUVERNEMENT DU GROUPE**

La gestion de la société LACROIX SA repose sur la distinction prévue par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce entre les fonctions de direction, dévolues au Directoire, et le contrôle de cette direction, assumé par le Conseil de Surveillance.

Les dispositions statutaires de la Société prévoient en leur article 15, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, une autorisation préalable par le Conseil de Surveillance pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe, et notamment en matière de :

- Définition de la stratégie et du plan pluriannuel, et de la politique de financement,
- Approbation des budgets d'exploitation, d'investissement et de trésorerie.
- Définition des seuils d'autorisations d'investissements hors budget ou de prises de participation.
- Contrat avec des tiers portant sur un volume d'activité de 10 % du chiffre d'affaires annuel budgétisé.
- Décisions relatives aux cadres supérieurs de la Société.

#### **COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Au 30 septembre 2009, le Conseil de Surveillance était composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Paul BEDOUIN, Président.
- Monsieur Michel COMETS.
- Monsieur Vincent BEDOUIN.
- Monsieur Georges PRADEAUX.
- Monsieur Nicolas BEDOUIN.
- Monsieur Pierre TIERS.

La durée des mandats des membres du conseil de surveillance est de trois ans. Ces mandats arrivent à terme lors de l'assemblée générale du 12 février 2010.

#### **AUTRES MANDATS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Le rapport de gestion du Directoire mentionne les fonctions exercées par les membres du Conseil dans d'autres sociétés que celles appartenant au Groupe.

Nous vous signalons par ailleurs que suite à la démission de leur mandat de messieurs COMETS et PRADEAUX depuis la fin de l'exercice, messieurs Hugues MEILI et Pascal JANOT ont été cooptés en remplacement de ces deux anciens membres lors du conseil du 22 décembre 2009.

#### **INVITES AU CONSEIL**

Le Conseil de surveillance invite à ses réunions de façon permanente le Président du Directoire et en fonction des thèmes abordés, d'autres membres du Directoire et les commissaires aux comptes.

#### **FREQUENCE DES REUNIONS**

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni à 8 reprises, et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint.

#### **CONVOCATION DES MEMBRES**

La convocation des membres du Conseil de Surveillance s'est effectuée verbalement. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions se prononçant sur les comptes semestriels et annuels, conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce.

#### **INFORMATIONS DES MEMBRES**

Les membres du Conseil ont reçu les documents nécessaires à leur mission dans les délais utiles à leur examen.

En particulier, le Directoire a fourni au Conseil quatre rapports trimestriels au cours de l'exercice 2008-2009.

En dehors des séances du Conseil, les membres sont informés de tout événement significatif de la vie du Groupe et reçoivent à titre informatif, les principaux communiqués de presse de la société.

#### **DECISIONS ADOPTEES**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes annuels et semestriels qui avaient été arrêtés par le Directoire. Le Conseil a également, conformément à la procédure de l'article L. 225-86 du Code de commerce, autorisé préalablement la conclusion de conventions réglementées.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe.

## **COMITES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

La société n'a pas mis en place de comité d'audit, ni de comité de rémunération. Ces sujets ne font pas l'objet de réunion spécifique avec des comités spécialisés mais sont directement discutés au sein du conseil de surveillance.

## **PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Les rémunérations des mandataires sociaux sont précisées dans le rapport de gestion. La société applique les recommandations de l'AFEP/MEDEF hormis la recommandation relative à la cessation du contrat de travail lorsqu'un dirigeant devient mandataire social.

Nous vous précisons par ailleurs que la société a pris un engagement au bénéfice du Président du Directoire. Cette disposition est détaillée au tableau 6 des informations concernant les mandataires sociaux.

Enfin, nous vous rappelons que l'AG du 18 mars 2009 a alloué aux membres du conseil de surveillance, en rémunération de leur activité, et à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle de 20 000 €.

## **PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 22 et 23 de nos statuts.

## **ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OPA**

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA sont communiqués dans le rapport de gestion au paragraphe 4.

## **II – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

### **OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE**

Notre société a mis en place une organisation du contrôle interne, en vue d'assurer l'optimisation du contrôle à l'intérieur du Groupe, en veillant notamment à ce qu'il n'existe pas d'éléments matériels de nature à remettre en cause la fiabilité des comptes sociaux et consolidés présentés aux actionnaires.

Cette organisation vise à s'assurer :

- de la fiabilité des informations financières,
- de la prévention et de la maîtrise des risques concernant l'activité,
- de la sauvegarde et de la protection des actifs,
- de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Toutefois, même si le dispositif de contrôle interne contribue à la prévention et à la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que des risques d'erreurs et de fraudes, il ne peut cependant fournir une garantie absolue, comme tout système de contrôle, que ceux-ci sont totalement éliminés.

## **ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE**

L'organisation générale du contrôle interne repose sur les organes et les instruments suivants :

- **Un contrôle budgétaire** assuré par des contrôleurs de gestion au niveau de chacune des filiales réalisé sous la responsabilité du directeur financier. Il permet un suivi mensuel des engagements budgétaires par filiale, par activité et cumulés, à travers un « reporting » remis au Directoire chaque mois. Ce reporting contient également des éléments non financiers et prospectifs permettant un meilleur pilotage des filiales.
- **Un service comptable** décentralisé, avec un responsable comptable dans les principales filiales, garant de la fiabilité de l'information financière et relais de la direction financière au sein de la filiale. Chacun est notamment responsable de la bonne application des procédures groupe. Les déclarations fiscales des filiales françaises du Groupe sont établies ou contrôlées par la direction comptable du Groupe.
- **Un « reporting » trésorerie** centralisé au siège, permettant un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et de la situation d'endettement des filiales et du Groupe. Ces situations de trésorerie et d'endettement sont transmises au Directoire de façon bimensuelle.
- **Le statut juridique** des principales filiales, sociétés constituées en société par actions simplifiées, permettant un contrôle du Président de ces sociétés par un comité de direction pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe. Sont notamment soumises à autorisation préalable du comité de direction les opérations suivantes :
  - constitution de sûretés, de cautions, avals et garanties,
  - cession ou prise de participations,
  - approbation des budgets d'exploitation, d'investissements et de trésorerie,
  - définition de la stratégie et du plan pluriannuel, de la politique de financement et leurs modifications éventuelles.
- **Un service centralisé de suivi des opérations juridiques** (contrats, secrétariat juridique, gestion des litiges, opérations de restructuration interne et de croissance externe), s'appuyant ponctuellement sur des consultations de conseils externes.

- **Un service consolidation** centralisé au siège, afin de garantir la cohérence des retraitements de consolidation, et leur conformité aux règles et procédures du Groupe. Les reportings mensuels sont rapprochés des comptes consolidés établis et publiés aux 31 mars et 30 septembre.

## **MISE EN OEUVRE DU CONTROLE INTERNE**

Le service audit interne créé en 2005 a pour mission l'évaluation, l'amélioration et la formalisation, le cas échéant, des procédures en place et par là même la fiabilité et la rapidité du processus d'élaboration des informations financières.

Des missions sont régulièrement réalisées dans les différentes filiales afin de s'assurer de la correcte application des procédures définies. Suite à ces missions, des recommandations sont émises et donnent lieu à la mise en place de nouvelles procédures pour garantir l'amélioration permanente de l'information comptable et financière, et la bonne maîtrise de nos différents risques.

Par ailleurs, la société prend en compte les interventions des commissaires aux comptes qui, dans le cadre de leurs travaux, évaluent ces procédures de contrôle interne.

### ➤ **Principales actions sur l'exercice**

Sur l'exercice, les éléments suivants ont notamment été réalisés :

- Audit ponctuel des reporting mensuels des filiales afin de s'assurer des options prises et renforcer ainsi la fiabilité mensuelle des informations financières
- Revue et évaluation de notre exposition au risque de change. Cette mission a notamment aboutie à la mise en place d'un reporting spécifique permettant un meilleur suivi de notre risque devise
- Mise en place d'une gestion de profil utilisateurs et revue des paramètres généraux de sécurité du système d'information sur la branche Signalisation. Ce travail en cours de réalisation et ayant fait l'objet d'une assistance extérieure doit notamment aboutir à intégrer dans le système d'information une correcte séparation des tâches ou de mettre en place les contrôles compensatoires nécessaires.

Dans un environnement économique dégradé, une attention particulière a également été portée à la gestion de notre risque client.

### ➤ **Axes de travail 2009-2010**

Chaque année, l'objectif du contrôle interne est de veiller à la bonne adaptation ou à l'actualisation de nos systèmes de contrôle et de pilotage des risques identifiés par métiers. Au-delà de cette évolution continue fonction de nos activités, de leurs environnements, et/ou de la réglementation, des axes de travail spécifiques ont été définis pour l'exercice 2009-2010. Ils concerneront notamment :

- Poursuite du déploiement et ajustement dans le système d'information de la Branche Signalisation des profils utilisateurs permettant une bonne séparation des tâches.
- Evaluation et mise à niveau le cas échéant de notre documentation des prix de transfert inter-sociétés.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec l'audit interne. Son contenu a été revu et commenté avec le Président du Directoire et approuvé à l'occasion de la réunion du conseil de surveillance du 22 décembre 2009.

Nous vous précisons que conformément à l'article L. 225-235 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août dite « loi de sécurité financière », nos Commissaires aux Comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

Le Président du Conseil de surveillance

**RAPPORT DU DIRECTOIRE**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 12 FEVRIER 2010**

Nous vous proposons d'étendre l'objet social aux opérations financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et donc de modifier en ce sens l'article 2 alinéa 5 des statuts comme suit :

Ancienne rédaction :

« et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et pouvant contribuer à son développement. »

Nouvelle rédaction :

« et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, **financières**, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et pouvant contribuer à son développement. »

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Directoire

**RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE**  
**sur les opérations réalisées en vertu des dispositions**  
**des articles L 225-177 à L 225-186 du Code de Commerce**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options d'achat d'actions.

Nous vous rendons compte ci-après du nombre, des dates d'échéance et du prix des options d'achat d'actions qui ont été consenties par la société à chacun des mandataires sociaux et des salariés de la société et des sociétés qu'elle contrôle.

**Plan LACROIX SA 2002**

Bénéficiaires	Qualité	Nombre d'options d'achat	Prix d'attribution	Date de levée d'option	Date d'échéance
Yves KROTOFF	Mandataire	3 078	21.12	30/11/2009	30/11/2015
Thomas LESORT	Salarié	7 500	21.12	30/11/2009	30/11/2015
Claude BOURGET	Salarié	7 500	21.12	30/11/2009	30/11/2015

**Plan LACROIX SA 2006**

Bénéficiaires	Qualité	Nombre d'options d'achat	Prix d'attribution	Date de levée d'option	Date d'échéance
Pascal CONTE	Salarié	3 750	21.09	29/09/2010	29/09/2016
Marie Anne DUPUY	Salariée	3 000	21.09	29/09/2010	29/09/2016
Dominique CHANTEAU	Salarié	7 500	21.09	29/09/2010	29/09/2016
Luc FEVRIER	Salarié	3 000	21.09	29/09/2010	29/09/2016
C FLOURY	Salarié	3 000	21.09	29/09/2010	29/09/2016
Jean Luc POISSONNEAU	Salarié	3 000	21.09	29/09/2010	29/09/2016
Sylvain LE PENNEC	Salarié	3 000	21.09	29/09/2010	29/09/2016
William NARET	Salarié	3 000	21.09	29/09/2010	29/09/2016
Michel GIRARD	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Bertrand SENEÉ	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Laurent GOUTAIN	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Daniel DEBARGES	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Landry CHIRON	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Michel LE VIGOUROUX	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Serge GARIZIO	Salarié	3 000	20.70	11/12/2010	11/12/2016
Fabien AUBRIO	Salarié	3 000	22.73	14/02/2012	14/02/2018
REWUCKI	Salarié	3 000	22.73	14/02/2012	14/02/2018
WOLANOWSKI	Salarié	3 000	22.73	14/02/2012	14/02/2018
PIORKO	Salarié	3 000	22.73	14/02/2012	14/02/2018

Pascal ROUCHET	Mandataire	12 000	17.01	16/10/2012	16/10/2018
Patrick FABRE	Salarié	6 000	17.01	16/10/2012	16/10/2018
Hubert de FONTENAY	Salarié	3 000	17.01	16/10/2012	16/10/2018

Nous vous informons qu'aucune option d'achat d'action n'a été levée au cours de l'exercice écoulé.

Le Directoire

## PROJET DES RESOLUTIONS

### Partie ordinaire

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Président du Conseil de surveillance prévu à l'article L. 225-168 du Code de commerce et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 23 246 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 7 748 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	633 577 euros
A la réserve légale	31 678 euros
Solde	----- 601 899 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	721 406 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	1 323 305 euros
A titre de dividendes Soit 0.30 euros par action	1 129 968 euros

Le solde au compte « report à nouveau » ainsi porté à la somme de 193 337 euros, étant précisé que ce montant sera augmenté de la fraction des dividendes correspondant aux actions propres détenues par la société.

Il résulte de cette affectation un montant de capitaux propres qui s'élève à la somme de 47 443 450 euros, (avant fraction des dividendes correspondant aux actions propres).

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 15 avril 2010.

Les actionnaires sont informés que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 %. Les conditions d'exercice et limites de cette option leur sont exposés.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

<b>Exercice</b>	<b>Nombre d'actions rémunérées</b>	<b>Dividende net par action</b>	<b>Dividende global *</b>
2005-2006	1 255 520	1.70 €	2 134 384 €
2006-2007	1 255 520	2.30 €	2 887 696 €
2007-2008	3 766 560	0.60 €	2 259 936 €

\*Montant incluant les actions autodétenues

#### **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

#### **Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance de Monsieur Hugues MEILI demeurant 3 Boulevard de la Tour d'Auvergne à Rennes (35) et de Monsieur Pascal JANOT demeurant 3 et 5 Passage Robin à Nantes (44), faite à titre provisoire par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 22 décembre 2009, en remplacement respectivement de Monsieur Michel COMETS et de Monsieur Georges PRADEAUX, membre du Conseil de surveillance démissionnaires.

En conséquence, Messieurs Hugues MEILI et Pascal JANOT exerceront lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de membre du Conseil de surveillance de Messieurs Jean-Paul BEDOUIN, Vincent BEDOUIN, Nicolas BEDOUIN, Pierre TIERS, Hugues MEILI et Pascal JANOT viennent à expiration ce jour, renouvelle ces mandats pour une nouvelle période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le

30 septembre 2012.

*! Erratum*

*La durée du mandat des membres du Conseil de surveillance est de 3 ans et non de 6 ans comme indiqué dans le projet de résolution précédemment publié au Balo DU 13 JANVIER 2010 sous le numéro 6.*

### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du code de commerce, d'autoriser le Directoire à procéder à des achats en bourse d'actions de la société, aux fins :

- d'assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la chartre AFEI reconnue par l'AMF,
- de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe LACROIX, plus généralement toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre de dispositions légales.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 12 août 2011. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 180 000 (soit 4.78% du capital). Le prix d'achat maximum par action ne pourra excéder 40 euros (soit un montant global maximal de 7 200 000 d'euros destiné à la réalisation de ce programme).

Les actions seront achetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social soit 376 656 actions.

Le Directoire donnera chaque année aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente autorisation.

### **Huitième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

## **Partie extraordinaire**

### **Première résolution**

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

Article 2 : objet social

Les quatre premiers alinéas sont inchangés. Le cinquième aliéna est modifié comme suit :

Ancienne rédaction :

« et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et pouvant contribuer à son développement. »

Nouvelle rédaction :

« et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et pouvant contribuer à son développement. »

## **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.